

Décision

Générale

colonial

Décision n° 171-224-1915 Mutation.

n° 171-224-1915

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

1 juin 1915

Numéro JO

n° 224 du 30/06/1915

Date du numéro

30 juin 1915

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter de cette date, le nome Malia Samatar, caporal de ta Police Urbaine, a été remis, sur sa demande, askari de 1ère classe. L'askaride 2ème classe de la Police Urbaine Hussin Ahmed condamné à la prison par jugement du Tribunal Indigène en date du 20 Mai 1915, a été révoqué. Le nommé Ouarsama Boeuh Aber Awal a été nommé askari de 2ème classe de la Police Urbaine en remplacement d'Hussin Ahmed révoqué.